

ASA DES FUMADES

Hôtel de Ville – 13660 ORGON

Gestion administrative :

SICAS - Traverse du Cheval Blanc - 13210 ST REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.fumades@outlook.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 30 MAI 2024

Référence : DEL_2024/05

Objet : Compte Administratif 2023

Nombre de présents	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion	3
3 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	5

Nombre de votants	5
Suffrages exprimés	5
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt quatre et le trente mai à onze heures s'est réuni à Orgon, le Conseil Syndical de l'ASA des Fumades, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 24 Mai 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Après s'être fait représenter les Budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2023.

Considérant que le président, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances de l'ASA des Fumades,

Conformément à la Loi, l'approbation du Compte Administratif devant être réalisée en l'absence du Président, Monsieur DEVOUX Cyril se retire et l'assemblée est présidée par Monsieur DEVOUX Jacques.

Il est proposé d'approuver les résultats du compte administratif 2023 de l'ASA des Fumades ainsi présenté :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		13 557,19 €		
REALISATIONS	11 226,02 €	13 962,48 €		
TOTAL	11 226,02 €	27 519,67 €	- €	- €
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023		16 293,65 €		- €

Oui l'exposé de Monsieur DEVOUX Jacques,
Après délibération, le Syndicat décide

Article 1^{er} : d'adopter le Compte administratif de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président



Cyril DEVOUX

Nom et Prénom du second signataire
DEVOUX Olivier



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 07/06/2024.....

Accusé de réception en préfecture
013-291303022-20240530-DEL_2024-05-DE
Date de télétransmission : 07/06/2024
Date de réception préfecture : 07/06/2024